

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL223

présenté par

M. Boucard, M. Kamardine, M. Schellenberger, Mme Petex-Levet, Mme Louwagie, M. Seitlinger,
M. Vatin, Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Portier et M. Taite

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 30 à 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 3 de ce projet de loi vise à renforcer les droits du témoin assisté, notamment en matière d'expertises.

Cependant, ces dispositions vont alourdir considérablement la procédure devant le juge d'instruction au détriment du travail des enquêteurs, en raison d'une très probable recrudescence de demandes et de recours.

Les délais de traitement des dossiers d'instruction étant déjà longs, cet amendement propose de supprimer ces dispositions qui tendraient à les rallonger encore davantage.